

SUPPLEMENT FAMILIAL DE TRAITEMENT

DEMANDE D'OUVERTURE/ DE RENOUVELLEMENT/ DE CESSION DE DROITS

☞ Transmettre les justificatifs, figurant en page 2, par courrier électronique, à votre gestionnaire RH

I – IDENTIFICATION

Nom d'usage : Prénoms :

Nom de naissance : Matricule :

II – SITUATION DE FAMILLE

Célibataire Marié(e)* Pacsé(e)* Concubinage* Divorcé(e)** Veuf(ve)** Séparé(e)**

Demander l'ouverture/ le renouvellement/ la cession de droits à supplément familial de traitement pour l'/ les enfant(s) dont j'assume la charge effective et permanente ci-dessous désigné(s) :

Mentions obligatoires	NOM	PRÉNOM	DATE DE NAISSANCE	AGE	SITUATION (élève, apprenti, étudiant ...)

* **Si vous êtes marié(e), pacsé(e) ou en concubinage** : votre conjoint(e) ou partenaire ou concubin(e) perçoit-il le supplément familial de traitement au titre des enfants mentionnés précédemment :

OUI NON (si réponse « Non », faire compléter l'attestation en page 3 par l'employeur de votre conjoint(e) ou partenaire ou concubin(e))

** **Si vous êtes divorcé(e), séparé(e) ou veuf** : votre ex-conjoint(e) ou ex-partenaire ou ex-concubin(e) perçoit-il le supplément familial de traitement au titre des enfants mentionnés précédemment :

OUI NON (si réponse « Non », faire compléter l'attestation en page 3 par l'employeur de votre ex-conjoint(e) ou ex-partenaire ou ex-concubin(e))

Observation : en cas de reconstitution familiale, vous pouvez être concerné(e) par les deux situations précitées. Il conviendra alors de fournir les attestations suivantes : attestation de l'employeur de votre conjoint(e) actuel(le) et attestation de l'employeur de l'autre parent, ex-conjoint(e).

DÉCLARATION SUR L'HONNEUR

J'atteste sur l'honneur, exactes et sincères, les indications portées sur la présente demande et m'engage à faire part immédiatement de toute modification intervenant dans ma situation familiale.

Fait à

Le

Signature

LISTE DES JUSTIFICATIFS A FOURNIR EN CAS DE DEMANDE DE SUPPLEMENT FAMILIAL DE TRAITEMENT

Pour une ouverture de droits (1ère prise en charge)

- Une photocopie du livret de famille (toutes les pages renseignées) ou une copie du PACS
- Un extrait d'acte de naissance
- Si les deux conjoints sont fonctionnaires, une déclaration co-signée déterminant celui des deux qui bénéficiera du SFT. L'option choisie ne peut être remise en cause qu'au terme d'une année, sauf en cas de changement de situation familiale (séparation, divorce, décès)

Pour les enfants de 16 à 20 ans étudiants : Un certificat de scolarité ou une copie du contrat d'apprentissage, de stage, de formation ou de travail ou de formation précisant le taux de rémunération, avec bulletins de salaire

Pour les enfants de 16 à 20 ans demandeurs d'emploi :

- Une attestation sur l'honneur
- Une attestation du pôle emploi

Pour les couples séparés ou divorcés :

- Une photocopie du jugement de divorce ou de l'ordonnance du juge des affaires familiales précisant à qui est confiée la garde des enfants
- En cas de résidence alternée, le SFT peut être partagé par moitié entre les deux parents en cas de demande conjointe (l'option choisie ne peut être remise en cause qu'au terme d'une année, sauf changement du mode de résidence de l'enfant)

Pour un enfant recueilli : Une attestation ou décision confiant l'enfant avec mention de la date du placement et du nom de la famille qui l'accueille (accompagnée de sa traduction en langue française si nécessaire)

Pour un enfant adopté : Un jugement d'adoption (accompagné de sa traduction en langue française si nécessaire). Si l'enfant vient de l'étranger, copie du passeport précisant la date d'arrivée en France.

Pour les enfants du conjoint ou du concubin :

- Une copie du livret de famille
- Ordonnance ou jugement de divorce précisant à qui est confiée la garde des enfants

Pour un renouvellement

Pour les enfants de 16 à 20 ans étudiants ou apprentis : Un certificat de scolarité ou une copie du contrat d'apprentissage, de stage, de formation ou de travail ou de formation précisant le taux de rémunération, avec bulletins de salaire

Pour les enfants de 16 à 20 ans demandeur d'emploi :

- une attestation sur l'honneur
- l'attestation du pôle emploi

Pour les couples séparés ou divorcés :

- Une photocopie du jugement de divorce ou de l'ordonnance du juge des affaires familiales précisant à qui est confiée la garde des enfants,
- En cas de résidence alternée, le SFT peut être partagé par moitié entre les deux parents en cas de demande conjointe (l'option choisie ne peut être remise en cause qu'au terme d'une année, sauf changement du mode de résidence de l'enfant).

Pour un enfant recueilli :

- Attestation ou décision confiant l'enfant avec mention de la date du placement et du nom de la famille qui l'accueille. (accompagnée de sa traduction en langue française si nécessaire)

Pour un enfant adopté :

- Une copie du jugement d'adoption (accompagné de sa traduction en langue française si nécessaire). Si l'enfant vient de l'étranger, copie de son passeport précisant la date d'arrivée en France.

Pour les enfants du conjoint ou du concubin :

- Une copie du livret de famille
- Ordonnance ou jugement de divorce précisant à qui est confiée la garde des enfants

Pour l'attribution d'une cession

En cas de divorce : Une copie de l'ordonnance de non conciliation ou jugement précisant à qui est confiée la garde des enfants.

En cas de séparation de fait : Une lettre commune cosignée des deux parents indiquant la date de séparation et à qui est confiée la garde des enfants.

Dans tous les cas :

- Une copie du livret de famille
- Un relevé d'identité bancaire ou postal
- Une demande écrite de cession



ÉTABLISSEMENT PUBLIC INTERDÉPARTEMENTAL

Yvelines • Hauts-de-Seine

**Attestation de l'employeur du conjoint ou ex-conjoint
de l'agent (Nom Prénom)**

Si vous êtes marié(e), pacsé(e), en concubinage, divorcé(e), séparé(e) ou veuf,
il convient de fournir :

- une attestation de l'employeur de votre conjoint(e) actuel(le) ;
- une attestation de l'employeur de chacun des autres parents, ex-conjoint(s).

La présente attestation est à reproduire en tant que de besoin.

CADRE RÉSERVÉ À L'EMPLOYEUR

(remplir un formulaire par conjoint(e) et/ou ex-conjoint(e) concerné(e))

Je soussigné(e) : Employeur

Nom et qualité

Atteste que : Nom – Prénom

- ne perçoit pas
 ne perçoit plus depuis le } des aides de l'employeur au titre de l' (des) enfant(s)
désigné(s) ci-dessous :

- Pour l'enfant : né(e) le :

- Pour l'enfant : né(e) le :

- Pour l'enfant : né(e) le :

- Pour l'enfant : né(e) le :

- Pour l'enfant : né(e) le :

Cachet de l'organisme

Date :

Signature de l'employeur du conjoint :

Si vous n'êtes pas en mesure de produire l'attestation ci-dessus, cocher la case correspondante à la situation :

- Inscrit(e) comme demandeur d'emploi (joindre le justificatif d'inscription)
- Autre situation (joindre une attestation sur l'honneur décrivant la situation)